

La production de statistiques pour les politiques de sécurité alimentaire : entre visions du monde et enjeux de pouvoir. Le cas du Mali

Nicolas Bricas
Sandrine Dury
Eve Fouilleux¹

A partir du cas malien, cette contribution montre que les statistiques produites dans le champ de la sécurité alimentaire font écho à la fois à la définition de ce concept multifactoriel et aux orientations des différents acteurs agissant en son nom. Ainsi la multiplication des différents systèmes de collecte de données participe pas tant à une meilleure connaissance du phénomène ou du suivi des politiques, qu'à la recherche de légitimation des institutions qui produisent ces chiffres. Trois grandes familles de statistiques coexistent, qui concernent les quantités d'aliments, le niveau de vie des ménages et l'état de santé des individus. Théoriquement, ces différents indicateurs concourent, ensemble, à donner une image plus précise des situations et des actions possibles pour résoudre les problèmes. Mais en pratique, ils sont rarement intégrés, sauf à des échelles locales par des institutions pouvant maîtriser des interventions multisectorielles (disponibilités alimentaires, revenus, santé). A l'échelle nationale, la difficulté d'intégration de ces données renvoi à la multiplicité, la relative autonomie et la concurrence des institutions qui interviennent à ce niveau

Introduction

La notion de sécurité alimentaire a sensiblement évolué depuis son apparition dans les années 70 à la suite des crises alimentaires de cette décennie. Elle était initialement conçue comme une question de disponibilités suffisantes pour faire face à la progression de la demande et aux fluctuations de la production et des prix. Elle s'est enrichie ensuite des apports d'Amartya Sen avec la mise en avant de la notion d'accès (Sen, 1981) et a été complétée par la prise en compte de la qualité sanitaire et nutritionnelle des aliments et des préférences des mangeurs. Depuis 1996, la définition de la sécurité alimentaire, telle qu'adoptée à la Conférence Mondiale de l'Alimentation cette année là et renouvelée en 2002, fait l'objet d'un certain

consensus. Elle est considérée atteinte lorsque "tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, salubre et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active". Un tel consensus n'empêche pas le débat de continuer et certains auteurs de considérer que cette définition doit encore évoluer, notamment pour rendre compte de la façon dont les personnes perçoivent leur sécurité alimentaire (Maxwell, 1996).

Avec l'évolution de cette définition, la forme des interventions a évolué de même que les statistiques et différents indicateurs permettant de les piloter. Ces dernières années, plusieurs systèmes d'évaluation de la sécurité alimentaire ont vu le

¹ Sandrine Dury, CIRAD, UMR Moisa, sandrine.dury@cirad.fr, Eve Fouilleux, CNRS, UMR CEPEL, CIRAD, UMR MOISA, Nicolas Bricas.

jour, tous ayant pour but d'intégrer ses différentes dimensions. Il ne s'agit plus seulement d'évaluer si la production alimentaire sera suffisante par rapport aux besoins, mais d'évaluer aussi si les familles, voire les individus, pourront disposer des ressources nécessaires pour accéder à une alimentation suffisante et nutritive. Si l'ambition est d'intégrer des indicateurs relatifs à plusieurs domaines – l'agriculture, les prix, les revenus, la qualité des aliments – la réalité est que co-existent des dispositifs statistiques et surtout des institutions qui les mettent en œuvre et les instrumentent selon leurs propres logiques, autrement dit leur propre vision du problème et de ses solutions. Selon les institutions, les interventions peuvent prendre la forme d'aide alimentaire, de mesures de stabilisation des prix ou au contraire de leur libéralisation, de recours aux importations, de développement de la production agricole, de développement d'activités génératrices de revenus, de stockage, etc. C'est à cette diversité des points de vue et des actions mises en œuvre au nom de la sécurité alimentaire et à leur justification, notamment à travers la mobilisation de données statistiques, que nous nous intéressons ici à propos du cas malien.

En partant du constat de la diversité des institutions impliquées et des instruments de mesure utilisés, cet article voudrait montrer que l'évaluation de la sécurité alimentaire n'est pas qu'une question technique neutre où les indicateurs et les méthodes progressent de façon consensuelle. La question de la sécurité alimentaire et de son évaluation ne peuvent s'affranchir d'une lecture institutionnelle et d'une lecture politique de ce champ de l'action publique (et privée). Ce travail se base sur 38 entretiens semi-directifs réalisés entre 2005 et 2007 à Bamako auprès d'acteurs intervenant dans le champ de la sécurité alimentaire (nationaux, bailleurs, ONG, etc.)³ et sur l'analyse de différents rapports et documents institutionnels et techniques.

Dans sa première partie, cette contribution dresse un paysage des institutions nationales et internationales, publiques et privées intervenant sur la sécurité alimentaire au Mali et montre la façon dont chacune conçoit le problème et privilégie, en conséquence, un type d'intervention plutôt qu'un autre. La seconde partie est consacrée aux différents outils statistiques alimentant les débats sur la sécurité alimentaire au Mali, qui sont à la fois très

élaborés, omniprésents, évoqués et invoqués sans cesse par les différents acteurs dans leurs discours. L'article conclue sur les difficultés d'intégrer les différentes dimensions de la sécurité alimentaire comme devrait y tendre l'évolution de sa définition. Cette difficulté renvoie à celle de la gestion politique d'une multiplicité de visions de la sécurité alimentaire plus ou moins concurrentes ou contradictoires par un Etat dont la souveraineté est justement mise à mal par cette multiplicité d'intervenants de tous bords.

Le millefeuille des politiques et dispositifs de sécurité alimentaire au Mali

Au Mali, différentes structures institutionnelles et politiques visant à améliorer la sécurité alimentaire ont été mises en œuvre au cours des dernières décennies. Mais plutôt que d'avoir été substitués les uns aux autres, les dispositifs successifs ont été empilés, en partie enchevêtrés, en même temps que le rôle des différents acteurs institutionnels se trouvait plus ou moins redéfini. L'évolution politique malienne, mais également l'évolution des exigences des bailleurs de fonds et les orientations stratégiques variables des différentes organisations en matière de coopération et de développement au Mali ne sont pas étrangères à cette situation.

Structures institutionnelles et dispositifs nationaux : un recentrage récent autour de la question productive

Le commissariat à la sécurité alimentaire : dépassement d'un héritage

Après une longue période de contrôle centralisé des achats et ventes de céréales et de prix administrés, après les fortes sécheresses de 1973 et des années 80, le Mali met en place en 1981, le Programme de Restructuration du Marché Céréalière (PRMC), à partir de l'appui d'un groupe de bailleurs de fonds. Le PRMC a réalisé la libéralisation du commerce des céréales et mis fin aux monopoles (achat vente, administration des prix) de l'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM). Les risques alimentaires étant à cette période analysés comme essentiellement ruraux, la libéralisation s'est accompagnée de la surveillance de zones dites « à risque », essentiellement situées dans la partie Nord du pays (« au-delà du 14ème parallèle »). Deux structures principales assuraient la collecte et la diffusion de l'information : le SAP et le SIM. Le *Système d'Alerte Précoce* (SAP) permet la surveillance des zones dites « à risque » et le *Système d'Information sur les Marchés* (SIM) est conçu comme un outil d'observation et de facilitation du fonctionnement des marchés.

³ Ce travail a bénéficié d'une Action Concertée Incitative du Ministère de la Recherche. Une version précédente de cet article a été discutée avec B. Daviron, P. Janin, A. Marie, J. Egg, C. E. de Suremain et C. Ardit, que nous remercions. Une autre version est publiée dans l'ouvrage « La sécurité alimentaire au Mali entre réalité et faux-semblants », sous la direction de C. Ardit, P. Janin, A. Marie, à paraître chez Karthala, Paris.

Souvent cité en exemple par les institutions régionales (CILSS, 2004) et internationales comme plateforme réussie de concertation entre l'Etat Malien et ses « partenaires techniques et financiers », -autrement dit ses bailleurs de fonds- pour la prévention et la gestion des crises alimentaires, le PRMC a longtemps été considéré comme une *success story* des politiques de développement. Les risques de crise grave dans le Nord du pays étaient en effet considérés comme écartés à la fin des années 1990 (Egg, 1999) et le niveau de la production de céréales s'était considérablement amélioré (CILSS, 2004, p 72).

Dans un contexte marqué, au plan technique, par l'essoufflement du PRMC hérité des années 1980 et, au plan politique, par le processus de consolidation de la démocratie et l'arrivée au pouvoir d'Amadou Toumani Touré, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) a été créé en 2004, marquant un renouvellement de l'approche malienne de la sécurité alimentaire. Le CSA est directement rattaché à la Présidence de la République et a en charge la coordination interministérielle dans le domaine de la sécurité alimentaire, ce qui illustre la priorité politique donnée à cet enjeu et la volonté d'intégrer les différentes dimensions de la sécurité alimentaire.

Le CSA doit « élaborer et assurer la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité alimentaire » et est chargé, entre autres, d'élaborer des stratégies et de mettre en œuvre avec les ministères concernés les mesures « visant à assurer une pleine couverture des besoins alimentaires du pays » (CSA, 2008). Regroupant plusieurs entités de nature et d'histoire diverses puisqu'il inclut le dispositif « traditionnel » de gestion des crises, avec l'OPAM, le PRMC, l'OMA et le SAP, le CSA affiche par ailleurs, sous sa responsabilité propre, des programmes spécifiques plus récents, de type « développement », plus orientés vers la sécurité alimentaire structurelle, notamment dans le cadre du *Programme National de Sécurité Alimentaire* (PNSA, Cf. CSA, 2005).

Les prérogatives du CSA sont donc élargies par rapport au dispositif des années 1980-2000. Contrairement à l'approche précédente qui cantonnait les activités de surveillance à la partie Nord du pays. Suite notamment au constat d'un changement de nature de l'insécurité alimentaire, sa mission s'étend à l'ensemble du territoire. En effet, après le constat de taux de malnutrition particulièrement élevés y compris dans les régions productrices de céréales ou réputées moins pauvres (comme les zones cotonnières), il est désormais admis que l'insécurité alimentaire affecte l'ensemble du Mali. Suite à ces constats et jugeant par ailleurs que le Stock National de Sécurité (SNS)

n'avait pas été suffisant pour subvenir aux besoins immédiats en attendant l'arrivée de l'aide extérieure lors de la crise alimentaire de 2005, le CSA a mis en place une politique volontariste de création de stocks de céréales au niveau national et local entre 2006 et 2007. Le Mali s'est ainsi doté d'un stock d'intervention de l'Etat (SIE) destiné à abonder 703 « banques de céréales » établies dans les 703 communes du pays, rebaptisées depuis –en 2008- « stocks de proximité ».

Le CSA a ainsi rompu partiellement avec la politique précédente en étendant la zone d'intervention des politiques de sécurité alimentaire, en s'intéressant à l'insécurité alimentaire structurelle et pas seulement à la prévention des crises, et en choisissant les stocks de céréales communaux comme moyen d'intervention. Il s'affirme comme autonome vis-à-vis des bailleurs qui ne soutenaient pas (au début tout au moins) ces orientations, et est cohérent vis-à-vis de la politique de décentralisation en cours. En revanche, une telle approche reste focalisée sur la gestion de produits physiques, et ne traite pas directement la question de l'accès par exemple, ni de « ciblage » des populations vulnérables économiquement ou nutritionnellement.

Concurrence avec le ministère de l'Agriculture : une configuration « classique » pour le contrôle de la question sécurité alimentaire

Parallèlement au CSA, le ministère de l'agriculture œuvre également explicitement à assurer la « sécurité alimentaire » qu'il inclut pour sa part dans le concept plus général de « souveraineté alimentaire ». C'est autour de cette orientation qu'a été élaborée et mise en place la Loi d'Orientation Agricole (LOA) du Mali en 2005/2006. Promulguée en septembre 2006 à partir d'un processus de consultation des organisations agricoles du niveau local au niveau national avec l'appui de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) –et d'un certain nombre d'acteurs extérieurs, dont en particulier la coopération française -, la LOA vise la souveraineté alimentaire, définie comme suit (article 55) : « la sécurité alimentaire est une dimension de la souveraineté alimentaire. [...] La souveraineté alimentaire s'entend par la disponibilité, l'accessibilité en tout temps des produits alimentaires de qualité pour la satisfaction des besoins alimentaires internes, fondées prioritairement sur les productions agricoles nationales, la valorisation des modes nutritionnels et les pratiques culinaires locales ». Au-delà de cette définition « politique » de la sécurité alimentaire, en pratique, la spécificité de l'orientation du Ministère de l'Agriculture tient à ce que son objectif essentiel est dans l'augmentation de la production agricole.

Au sein de l'Etat malien, la concurrence entre le CSA et le Ministère de l'Agriculture pour la captation des ressources et la gestion des projets de développement agricole au nom de la sécurité alimentaire, est indéniable. Et si le CSA a théoriquement en charge la coordination interministérielle dans ce domaine, celle-ci s'avère souvent particulièrement tenue dans la pratique. En effet, le Ministère de l'Agriculture préfère très souvent gérer directement ses projets avec les bailleurs qui les soutiennent, autrement dit de façon autonome, sans en référer au CSA. La hausse des prix internationaux des denrées agricoles de 2007 et 2008 a joué comme un révélateur intéressant de cette concurrence au sein de l'Etat, et, en quelque sorte a débouché sur une évolution des rapports de force. En effet, si le CSA a émis très tôt –dès juin 2007- des recommandations demandant en particulier un plan d'approvisionnement en riz à hauteur de 80 000 tonnes dès le mois d'août 2007, ainsi que la subvention des redevances en eau pour les aménagements rizicoles lors de la campagne 2007-2008 (CSA-CCCSPSA, 2008), le discours productiviste du Ministère de l'Agriculture occupe désormais le devant de la scène, depuis le lancement de son « Initiative Riz 2008-2009 » en avril 2008, à grand renfort de communication avec l'appui du Premier Ministre et du Président de la République. L'objectif vise à augmenter de 50% la production de riz à partir d'un processus d'intensification basé sur des subventions pour les engrais, les systèmes d'irrigation et les semences. L'objectif annoncé est celui d'une production qui couvrirait les besoins du Mali en riz (900 000 tonnes) et fournirait un surplus commercialisable de 100 000 tonnes qui permettrait de faire du Mali une « puissance agricole ». La flambée des cours internationaux des produits alimentaires en 2007-2008 aurait ainsi permis de consolider un certain mouvement de recentrage des actions autour de l'enjeu de la production agricole à la fois au nom de la souveraineté / sécurité alimentaire et au nom de l'objectif de « devenir une puissance agricole ». Alors qu'il était clairement plus favorable au CSA au début des années 2000, il semble donc que le contexte politique national favorise désormais le Ministère de l'Agriculture.

En somme, deux principaux réseaux d'acteurs en concurrence structurent le champ des politiques de sécurité alimentaire au Mali, chacun avec leurs déclinaisons respectives aux niveaux national et régional. A travers ses différentes composantes, le CSA revendique aujourd'hui une vision sinon exhaustive du moins très large de la sécurité alimentaire : il mène des actions de gestion des crises -avec le PAM et les bailleurs d'un côté, et, de manière autonome, avec les banques de céréales de l'autre. Mais il ambitionne également de coordonner les actions des ONG intervenant dans le

domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition et de gérer des projets allant du développement agricole à la création de filières de commercialisation en passant par la formation à l'action collective. Cette tâche est immense et depuis la création du CSA, l'ambiguïté perdure sur les limites de ses compétences, que ce soit en termes de programmation ou de gestion technique des projets. Quant au Ministère de l'Agriculture, fort notamment d'un certain retour en grâce des politiques agricoles au plan international, il a repris la main sur la gestion des projets à caractère structurel ayant une composante agricole et promeut l'augmentation de la production et de la productivité agricoles. Il laisse au CSA la gestion des crises alimentaires et le soin de représenter la politique de sécurité alimentaire du pays, sans pour autant le lui laisser la contrôler directement. Cette concurrence pour l'attribution des responsabilités, qui se devine au travers la multiplication des décrets, au travers de l'actualité, dans les médias fait partie de la « vie normale » des institutions : elle reflète, d'une certaine façon « la bonne santé » du fonctionnement de l'Etat malien en cette matière.

L'implication directe des bailleurs de fonds internationaux

Comme dans la plupart des pays africains, les bailleurs de fonds sont omniprésents dans les définitions des politiques au Mali. Institutions financières internationales, organisations internationales de développement, Etats et dispositifs de coopération bilatérale interviennent à travers une multitude de grands cadres, programmes et autres dispositifs plus ou moins spécifiques qui, s'ils affichent systématiquement un objectif « d'appropriation » par les « bénéficiaires », leur sont néanmoins propres. On ne peut donc comprendre la nature des dispositifs et la multiplication des structures en charge de la sécurité alimentaire au Mali s'il l'on ne tient pas compte de l'évolution des orientations et actions des différents acteurs extérieurs.

Dans les années 1980 la Banque Mondiale et le FMI ont conditionné leurs prêts à l'adoption des plans d'ajustement structurel et à la libéralisation. Dans la période plus récente, les prêts ont été liés à l'adoption d'un nouveau type de documents de cadrage macro-économique : les *Cadres Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté* (CSLP). Au Mali le premier CSLP a été signé en 2002 et renouvelé en 2006. Si la version 2002 ne mentionnait pas la sécurité alimentaire, celle de 2006 le fait explicitement (CRCRP, 2006). C'est le ministère des finances qui coordonne, au sein d'une cellule spéciale, la politique de lutte contre la pauvreté, les responsabilités de la mise en œuvre

étant partagées ensuite entre le CSA et le Ministère de l'agriculture. En simplifiant, on peut dire que la Banque Mondiale, sur les 30 dernières années, ne s'intéressait pas vraiment à la sécurité alimentaire, mais quand elle la considérait (Banque Mondiale, 1986), faisait le pari qu'elle découlait de la croissance économique et de la sortie de la pauvreté.

La FAO intervient aussi dans le domaine de la sécurité alimentaire au Mali. Son *Programme Spécial de Sécurité Alimentaire* (PSSA) consiste en projets de développement agricole par "transfert de techniques à une majorité de producteurs". L'agence des Nations Unies a également, comme dans de nombreux pays dans le monde, appuyé la formulation d'une *Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire* (SNSA) en 2002, puis l'élaboration du *Programme National de Sécurité Alimentaire* (PNSA), essentiellement autour d'objectifs agricoles (Fouilleux, 2009) ; par sa nature, cette initiative va clairement dans le sens des choix du Ministère de l'Agriculture : asseoir et concentrer la politique de sécurité alimentaire malienne sur la question de la production et de la productivité agricoles.

Le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) est également étroitement impliqué dans les politiques de sécurité alimentaire au Mali. Comme la FAO, le FIDA a tendance à élaborer des stratégies prêtes à l'emploi depuis son siège romain et à fournir des « experts », consultants nationaux et/ou internationaux, pour les adapter pays par pays. Une des particularités de l'action du FIDA est son haut degré de ciblage vers les catégories de populations les plus vulnérables (en l'occurrence les jeunes, les femmes, les pasteurs). Le FIDA gère actuellement plusieurs programmes d'investissements dans l'irrigation, de soutien à la création de revenus, d'amélioration de l'accès aux services de base...

Enfin, il faut souligner le rôle central du *Programme Alimentaire Mondial* (PAM) dans les politiques de sécurité alimentaire sur le territoire malien. S'il finance la production de nombreuses études, il est également directement impliqué dans le suivi et la mise en œuvre des politiques nationales : depuis plusieurs décennies, le PAM assure en effet le secrétariat du PRMC ainsi que la coordination entre les bailleurs de fonds et l'Etat. Comme ailleurs dans le monde, la mission principale et historique du PAM est la gestion des crises et la distribution de l'aide alimentaire. Suite aux critiques contre ses actions, en particulier les distributions gratuites des surplus agricoles des pays riches (USA en particulier) qui déstabilisaient les marchés locaux et les agricultures locales, il a progressivement réorienté son action : il privilégie

désormais les achats d'aliments locaux ou de la sous-région, limite l'aide gratuite à des cas extrêmes et distribue l'aide sous d'autres formes : « *cash/food for work* », « *food for education* ». Au Mali, comme ailleurs, le PAM mène une importante activité de distribution d'aide alimentaire par les cantines scolaires. Si, comme on l'a souligné précédemment, la FAO et le Ministère de l'Agriculture partagent une même vision « agricole et productiviste » dans la définition des problèmes et des solutions à leur apporter, le PAM semble miser quant à lui sur le CSA, qui abrite par ailleurs formellement sa représentation au Mali. Le PAM apparaît ainsi, avec l'USAID, comme un des principaux « *think tank* » du CSA. Il a par exemple réalisé avec l'Unicef et sous le couvert du CSA, une étude sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité au Mali afin d'explorer, sur l'ensemble du territoire national, les différentes composantes de la sécurité alimentaire, notamment l'accessibilité, la stabilité dans le temps et les stratégies des ménages pour y faire face.

Concernant les donateurs bilatéraux, il faut mentionner que la France, l'Union Européenne, les Pays Bas, le Canada, les Etats Unis, et l'Allemagne, ont été des financeurs du PRMC depuis l'origine, la France y jouant un rôle actif par le biais de ses assistants techniques et de sa participation au processus d'élaboration de la Loi d'Orientation Agricole par exemple. On doit également citer la coopération libyenne, active de longue date au Mali et qui finance par exemple une partie de l'Initiative « Riz » promue par le Ministère de l'Agriculture, en collaboration avec la Chine. Mais on peut évoquer aussi, parmi maints autres exemples, le Projet de Mobilisation des Initiatives en Matière de Sécurité Alimentaire au Mali (PROMISAM), mis en place par la Michigan State University (MSU) et financé par la coopération états-unienne (USAID), également basé sur une assistance technique pour la mise en œuvre de la *Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire* (SNSA). L'USAID est par ailleurs particulièrement active et depuis longtemps dans le financement d'expertises et de recherche sur la question de la sécurité alimentaire au Mali⁴ ou, et dans le financement d'un outil d'information sur les crises alimentaires dans le Sahel (FEWS NET).

Les bailleurs de fonds bi et multilatéraux sont donc très présents sur les questions de sécurité alimentaire au Mali et demeurent des rouages indispensables, ne serait-ce par les ressources financières qu'ils apportent au fonctionnement des politiques et par l'appui qu'ils procurent à la plupart des cadres de

⁴ Cf. par exemple les travaux de Tefft et al. (2000) sur le lien entre la croissance agricole et la nutrition des enfants, ou Staatz et al (1989) sur la libéralisation des filières céréalières.

l'administration et des institutions de développement sous forme d'expertises, de projets, de *per diem*, etc. Cependant, l'importance de l'aide extérieure n'exclut pas une volonté d'autonomie. La gestion de la sécurité alimentaire est clairement posée comme une de ses prérogatives par l'Etat malien. Il entend clairement la piloter, tout en acceptant qu'elle fasse l'objet de débats à la fois entre les différents niveaux décentralisés de l'Etat et entre le CSA et les ministères (des finances et de l'agriculture en particulier), et qu'elle constitue un enjeu de politique extérieure avec l'intervention des Organisations de Solidarité Internationale et des bailleurs internationaux. C'est d'ailleurs le mandat du CSA que de coordonner les différentes actions et de rechercher des compromis plus ou moins stables autour des outils mis en œuvre. La coexistence signalée précédemment entre deux stocks physiques de céréales (le SNI et le SNA), l'un géré en cohérence avec les positions des bailleurs, l'autre en complète opposition, illustre bien à la fois cette recherche de coopération et cette revendication d'autonomie : « *Le SNI a été créé après la crise de 2004-2005 car tous les signaux étaient au rouge. Les partenaires [les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux] ne voulaient pas de distributions alimentaires gratuites, mais le Président a pris ses responsabilités et il a distribué à son peuple* »⁵.

Les organisations non gouvernementales

Enfin, une autre catégorie d'acteurs, privés cette fois, est constituée des nombreuses Organisations Non Gouvernementales (ONG) internationales doit être prise en compte si l'on veut comprendre la complexité des dispositifs et la multiplicité des approches de la sécurité alimentaire au Mali. A titre d'exemples significatifs et parce qu'elles sont parmi les plus importantes et les plus actives dans le champ de la sécurité alimentaire au Mali, il faut citer Care International, Action contre la Faim (ACF) et Agro Action Allemande. Très présentes depuis de nombreuses années, elles interviennent en situation d'urgence lors des crises alimentaires, mais travaillent également à les prévenir à travers des projets de développement dans les domaines de l'agriculture, de la santé et du « développement économique ou communautaire ». Care International, présente au Mali depuis 1975, y conduit actuellement 19 projets de développement. ACF intervient dans la région de Gao, dans la vallée du fleuve Niger, dans la région de Kidal auprès des populations pastorales et dans la région de Kayes. Cette ONG est aussi associée aux activités de l'Etat malien, notamment à travers sa participation aux réunions organisées par le Commissariat à la sécurité Alimentaire. Agro Action Allemande (AAA) intervient au Mali depuis

1967 et a été notamment chargée d'organiser et de mettre en œuvre les ventes subventionnées dans les régions du Nord et dans les zones dites « économiquement vulnérables » qu'avaient déterminées le SAP lors de la crise de 2005. L'UE et le PAM sont les principaux partenaires de cette ONG.

D'une manière générale, leurs actions répondent à une logique de ciblage : ciblage de villages et, au sein de ces villages, ciblage de catégorie et de personnes particulières (très vulnérables, enfants, pasteurs, femmes, etc.). Leur conception de la sécurité alimentaire repose sur une approche intégrée de la malnutrition infantile inspirée plus ou moins explicitement du schéma de l'UNICEF, pour qui la malnutrition infanto-juvénile résulte de la combinaison de trois causes : insécurité alimentaire, insuffisance de système de santé et insuffisance de soins maternels. Chacune des causes est travaillée spécifiquement selon les contextes avec des actions à un niveau médical (dans les cas d'urgence mais pas seulement) ou d'approvisionnement en aliment (production) ou de développement des activités génératrices de revenus ou d'éducation à la santé. Ces interventions s'appuient généralement sur des études précisément chiffrées et détaillées produites par elles-mêmes, sur lesquelles nous reviendrons dans la seconde partie.

Le fait que les ONG internationales déploient ainsi des politiques autonomes sur le terrain provoque parfois de sérieuses tensions, comme cela a été le cas au Niger, voisin immédiat du Mali, à l'occasion de la crise de 2004-2005. Au Mali, les tensions entre les ONG internationales et le gouvernement n'ont cependant pas atteint ces sommets : mais bien qu'elles ne soient pas exprimées officiellement, les critiques de l'action du gouvernement par les ONG existent. Elles sont intégrées dans le jeu politique malien, notamment à travers la tenue de réunions régulières entre les structures de l'Etat, les bailleurs de fonds et les ONG.

Dispositifs d'évaluation et statistiques sur la sécurité alimentaire

Les statistiques sur la sécurité alimentaire et leurs usages

En s'inspirant des analyses d'Alain Desrosières (2003) pour qui les outils de rationalisation (en particulier les statistiques), les façons de penser la société et les politiques visant à agir sur cette société sont co-construits dans des configurations cohérentes (même s'ils y apparaissent souvent comme entremêlés) et doivent être analysés comme

⁵ Entretien, CSA, Bamako, janvier 2006.

tels, il nous semble essentiel de souligner le caractère crucial des statistiques dans la définition des politiques de sécurité alimentaire au Mali. En effet, au Mali comme ailleurs, les statistiques sont omniprésentes et sont partie intégrante des outils d'aide à la définition et à la réalisation des politiques.

Les différents acteurs impliqués produisent et/ou utilisent tous des statistiques en plus ou moins grandes quantités, que ce soit pour un usage interne (programmation et/ou suivi des actions) ou externe (plaidoyer, ou justification pour appui financier). Les structures nationales de production de données statistiques sur la sécurité alimentaire, sont essentiellement le Système d'Alerte Précoce (SAP) et ses services déconcentrés dans les villages. Ce dispositif suit l'évolution des surfaces cultivées, des stocks, des migrations et des prix par rapport à une « norme » de référence (Boulanger *et al.*, 2004). Le SAP analyse également les données produites par l'*Observatoire des Marchés Agricoles* et la *Cellule de Planification et de Statistiques* (CPS) du Ministère de l'Agriculture, ainsi que les données de la *Direction de la Statistique et de l'Information* (DNSI) du Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire. Pour le volet nutrition, il utilise les données de la CPS du Ministère de la Santé et les résultats des enquêtes « Démographie Santé ». Comme on l'a déjà signalé, parallèlement au travail de collecte et de suivi régulier réalisé par le SAP, le CSA soutient des études de référence, comme celle réalisée en décembre 2005 par le PAM et l'UNICEF sur l'analyse de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (PAM-UNICEF, 2006). En effet, parmi leurs nombreuses activités, les bailleurs internationaux et nationaux financent de nombreux travaux incluant la production ou la mobilisation de statistiques. De nombreux rapports d'expertise, ouvrages, ainsi que des articles scientifiques ont ainsi été produits dans les années 90-2000 concernant les systèmes d'information (Boulanger *et al.*, 2004), l'évaluation du PRMC (Ouedraogo *et al.*, 2004) et la politique de libéralisation (Egg, 1999 ; Staatz *et al.*, 1989). La création et le soutien du réseau FEWS NET (*Famine Early Warning Systems Network*) qui collecte et diffuse des informations en matière « d'alerte précoce et de vulnérabilité sur des questions de sécurité alimentaires en évolution »⁶ par l'USAID est un autre exemple. Les ONG internationales sont également actives dans ce champ, notamment ACF ou Care, qui réalisent régulièrement des enquêtes et des analyses sur leurs régions d'intervention. L'ONG Afrique Verte Mali réalise des relevés de prix des produits alimentaires et publie également régulièrement des bulletins d'information dans ce domaine.

⁶ Site web : <http://www.fews.net/Pages/default.aspx?l=fr>.

Ces différents travaux rassemblent des données et effectuent des dénombrements ou des relevés d'indicateurs concernant trois types « d'objets » : les aliments, les prix et les revenus, et les malades. Comme on l'a montré dans la partie précédente, on retrouve ces différents objets à des degrés divers dans les préoccupations des différents acteurs des politiques de sécurité alimentaire au Mali. Mais ces trois types de « comptages » renvoient à des approches distinctes (plus ou moins intégrées selon les acteurs) des questions et des politiques de sécurité alimentaire : disponibilités, pauvreté et/ou vulnérabilité, santé/nutrition.

Le comptage des aliments : les tonnes, les kilogrammes et les calories

Parce que la sécurité alimentaire était initialement définie comme une disponibilité suffisante en produits de base pour nourrir la population, ses premiers indicateurs ont été historiquement des mesures de quantités d'aliments. Au Mali, comme dans tous les pays du Sahel soumis à des aléas climatiques, cette mesure a pris une importance particulière depuis les sécheresses du début des années 70. Celles-ci avaient provoqué un déficit de production comblé en urgence par des importations de céréales sous forme d'aide alimentaire. Face à la crainte légitime dans cette région de nouveaux accidents climatiques, anticiper ces crises et négocier cette aide est ainsi devenu un objectif majeur des politiques de sécurité alimentaire. Pour cela, il fallait pouvoir évaluer, le plus tôt possible en cours de campagne agricole, les disponibilités. D'importants efforts, mutualisés au niveau régional au sein du Comité permanent de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (Cilss), ont été consacrés à la réalisation de ces mesures de quantité et de ces bilans. Des enquêtes de terrain sont désormais réalisées chaque année par les services du Ministère de l'Agriculture dont les évaluations, couplées à des données satellitaires renseignant l'évolution de la végétation, permettent d'estimer à l'avance la production de l'année. Ces données de quantités sont ensuite comparées à des besoins proportionnels à la population. Chaque année, on calcule ainsi, en fonction d'une estimation de la population, les quantités nécessaires au niveau national et on les met en regard des estimations de disponibilité. L'estimation de ces besoins, appelées "normes de consommation", combine un raisonnement en terme de besoins nutritionnels (calories) et un raisonnement tenant compte de la structure habituelle de la ration énergétique dans le pays, c'est à dire la quantité de céréales habituellement consommée. Cette "norme" a fait l'objet de difficiles discussions entre les représentants des pays du Sahel et les donateurs potentiels d'aide alimentaire. Son niveau détermine en effet l'ampleur du déficit ou de l'excédant de la

disponibilité. Un déficit « permet » ainsi de négocier de l'aide alimentaire, de justifier la constitution de stocks de sécurité, de soutenir l'accroissement de la production agricole.

Les tonnages sont donc une référence constante dans les discours sur la sécurité alimentaire : tout le monde parle de tonnes à tous les sujets. A titre indicatif, la compilation des textes de retranscription des 38 entretiens menés au cours de cette recherche contient 392 fois le mot « tonnes » ou « tonnages » : on parle du tonnage de céréales produites, commercialisées, exportées, importées, détaxées par le gouvernement ; du nombre de tonnes du stock national de Sécurité, de combien il devrait être, du tonnage des banques de céréales, etc. Mais surtout, l'un des objets centraux des discussions est la façon d'améliorer la qualité de ces données : mieux estimer la production, les pertes, les stocks, intégrer dans le calcul d'autres produits de base, etc. Ce type de débats a tendance à ramener la question de la sécurité alimentaire à une question agricole. C'est un problème pour les institutions qui, par leur mandat ou leur mode d'intervention, sont plus sensibles aux autres aspects de la sécurité alimentaire, et en particulier aux conditions d'accès à l'alimentation. Celles-ci utilisent donc d'autres indicateurs, d'autres statistiques, afin d'en rendre compte.

Le comptage de l'argent : les revenus et les prix

Les prix sont également l'objet de toutes les attentions : ils ont ainsi été cités 326 fois au cours de nos 38 entretiens. Une telle attention tient d'une part au fait qu'une part croissante de la population accède à l'alimentation par le biais du marché : de façon quasi exclusive en ville et de façon non négligeable en zones rurales. Cette population, notamment en ville où le risque de contestation politique est plus fort, est donc particulièrement sensible aux prix. Cette attention tient d'autre part au fait qu'avec la libéralisation et le démantèlement des offices céréaliers, les prix ne sont plus administrés par l'Etat. Désormais largement régulés par le marché - et marginalement par les politiques fiscales et les ventes à prix modéré dans les programmes d'aide d'urgence-, les prix à la consommation sont, au moins depuis 1994⁷, particulièrement instables. En zone rurale, le prix des cultures d'exportation, en particulier celui du coton, est désormais compris comme un facteur important de la sécurité alimentaire. Il détermine le revenu des producteurs et donc du pouvoir d'achat de produits alimentaires.

Tout un dispositif statistique s'est ainsi mis en place au Mali pour mesurer ces éléments de pouvoir d'achat. L'Observatoire des Marchés Agricoles collecte trois grands types de données : les prix payés aux producteurs dans plusieurs zones du Mali, les prix de gros sur des marchés type et les prix de détail au consommateur pour les céréales considérées comme les plus importantes pour la sécurité alimentaire du pays. Les prix sont observés à intervalles réguliers et comparés à ceux des années précédentes (Boulanger et al., 2004). S'ils dépassent un certain niveau, les experts envoient des observateurs sur le terrain pour comprendre pourquoi et compléter avec d'autres indicateurs. La Direction Nationale de la Statistique (DNSI) dispose également d'un dispositif de suivi des prix à la consommation. A partir des enquêtes budget-consommation, qui permettent d'estimer la part des dépenses des ménages pour chaque produit alimentaire dans les dépenses totales, ce système a pour vocation de calculer un indice des prix et un indice d'inflation. Il permet également de calculer la « ligne » ou le « seuil » de pauvreté⁸, correspondant au budget minimum nécessaire à l'achat de l'équivalent alimentaire de 2.450 calories/personne/jour⁸. Il a ainsi une vocation macro-économique plus vaste et ne concerne pas seulement l'agriculture mais l'ensemble des biens de consommation alimentaire et non alimentaire. En théorie, ces indicateurs permettraient d'évaluer les risques de crise alimentaire, en particulier en milieu urbain, s'ils pouvaient être couplés à des mesures de revenus. Or ces mesures sont difficiles à réaliser compte tenu de la faible part des revenus salariés déclarés à l'administration dans les revenus des ménages. L'importance considérable des activités dites "informelles", non déclarées à l'administration, laisse la mesure du pouvoir d'achat dans une zone d'ombre.

Dans les faits, les prix sont cependant surveillés pour pouvoir éventuellement intervenir en cas de trop forte augmentation comme ça a été le cas lors de la crise des prix de 2008. Les interventions possibles sont alors soit d'alléger les taxes à la consommation pour limiter les hausses comme cela a été pratiqué en 2008 sur le riz importé, soit de tenter de négocier avec les commerçants un respect d'un prix maximum de vente, soit d'organiser des distributions de vivres ou de bons d'achats de vivres aux plus nécessiteux. Il s'agit donc, non pas de stimuler l'offre agricole mais de soutenir la demande des ménages.

⁷ Des séries statistiques sur les prix au Mali ont commencé à être disponibles après la dévaluation de décembre 1993.

⁸ DNSI, 2004, p. 29. Elle distingue par ailleurs les dépenses non alimentaires des personnes pauvres pour donner un seuil de pauvreté alimentaire et non alimentaire.

Le comptage des malades : évaluations nutritionnelles

La malnutrition fait partie intégrante des préoccupations des acteurs de la sécurité alimentaire et s'ils s'expriment plus souvent sur les disponibilités et les prix, les revenus et l'accessibilité, l'aspect nutritionnel a également été très souvent cité (environ 200 fois dans nos 38 entretiens).

Les interventions visant à améliorer l'état nutritionnel des individus portent sur l'un des trois grands facteurs de la malnutrition : l'insécurité alimentaire, le manque d'accès aux soins de santé, les lacunes de l'éducation maternelle. Ces interventions sont le fait de spécialistes : agronomes, économistes pour le premier axe, nutritionnistes, médecins, pour le second, médecins, sociologues, spécialistes de la communication pour le dernier. Chacun d'eux a une histoire et une façon de travailler spécifique, des programmes particuliers, si bien que la coordination est souvent difficile entre politiques nutritionnelles et politiques de sécurité alimentaire (Le Bihan et *al.*, 2002).

Au Mali, les statistiques nationales sur la situation nutritionnelle des individus sont produites classiquement par le Ministère de la santé à travers les Enquêtes Démographie Santé (EDS) qui, à l'image des enquêtes budget-consommation ou de pauvreté, ambitionnent de donner une image représentative du pays et de ses subdivisions administratives (régions, cercles). Avec d'autres indicateurs chiffrés sur l'état de santé des individus, l'état du système sanitaire, le taux de couverture en centres de soins, les statistiques nutritionnelles sont produites en fonction d'une logique médicale de pilotage de la santé publique. Les données des enquêtes EDS sont citées par les acteurs agissant explicitement dans la gestion de la sécurité alimentaire comme cadre de référence national, et sont complétées par des enquêtes spécifiques contenant des volets nutritionnels. Parmi ces enquêtes spécifiques, on peut citer celle du PAM-UNICEF (2006), en collaboration avec le CSA, à vocation nationale et celles, à portée plus locale, des ONG telles que Care ou ACF.

Plusieurs indicateurs anthropométriques de la malnutrition des enfants et des adultes sont utilisés de façon standardisée au Mali comme dans le monde entier. Pour les enfants de un à cinq ans, trois indicateurs chiffrés sont utilisés : rapports entre poids/âge (insuffisance pondérale), poids/taille (émaciation) et taille/âge (retard de croissance). La distribution de ces chiffres est comparée à celle d'une population « de référence » en bonne santé et riche, et on calcule la proportion d'enfants de la population étudiée qui est au

dessous d'une valeur seuil : en dessous de moins deux écarts type, on parle de malnutrition « modérée », et en dessous de trois écarts type, on parle de malnutrition « grave ». Pour les adultes, on considère l'indice de masse corporelle (IMC), qui correspond à la taille de la personne divisé par son poids au carré. Le chiffre obtenu est comparé à une norme supérieure et inférieure qui définit les seuils au delà desquels les personnes sont trop maigres ou en surpoids. Ces mesures anthropométriques, simples à mettre en œuvre (mesure du poids et de la taille), donnent lieu à des analyses sophistiquées de distribution de la population étudiée par rapport à une population de référence.

Ces données comme celles relatives à la pauvreté ou à la production font typiquement partie de l'arsenal de la communication des organisations internationales (OMS, FAO, PAM, BM, PNUD) qui les présentent sur leurs sites internet dans des tableaux standardisés et des textes de synthèse. Les ONG internationales participent d'ailleurs également à la production de données, en publiant des études souvent présentées de façon très « scientifique », les aspects méthodologiques étant décrits de façon minutieuse, illustrant l'important enjeu de crédibilité et de légitimité qui les sous-tend. ACF par exemple produit de nombreuses études à base d'enquêtes anthropométriques et/ou socioéconomiques sur les régions dans lesquelles elle travaille⁹. Ces études ont pour but de mieux cibler les propres actions d'ACF mais également d'argumenter auprès des bailleurs et des autorités pour engager des actions plus importantes et/ou complémentaires. Il est reconnu par exemple que l'étude qu'elle produite au Niger en 2005 (ACF-E, 2005) a fortement contribué à la prise de conscience de la crise alimentaire (Egg et *al.*, 2006).

La question nutritionnelle est clairement considérée comme un enjeu important par la plupart des acteurs de la sécurité alimentaire que nous avons interrogés. On constate néanmoins - de façon classique (le Bihan et *al.*, 2002) - des relations pour le moins ténues entre politique de sécurité alimentaire et politiques nutritionnelles. Si les questions nutritionnelles sont évoquées dans toutes les productions statistiques (y compris celles du PAM concernant la vulnérabilité et celles de l'EMEP ou de l'ODHD sur la pauvreté), elles concernent des variables sur lesquelles tant le CSA que le ministère de l'agriculture ont peu de capacité de contrôle direct, même si ces institutions visent à ce que leurs politiques de sécurité alimentaire aident à plus ou moins long terme à réduire la malnutrition. De fait, bien qu'ayant cherché des informations à ce sujet, nous n'avons pu trouver de liens entre les actions du Ministère de la Santé et

⁹ Voir par exemple, ACF-Espagne, 2005, 2007 et 2008.

celles du CSA. Seules les ONG -sans doute en partie du fait de la petite taille de leurs zones d'intervention, semblent actuellement concevoir simultanément et de façon coordonnée des actions visant explicitement à lutter contre la malnutrition en attaquant ses différentes causes.

Conclusion

Si les statistiques sont des outils de pilotage technique (pour connaître la population, la décrire et la cibler, suivre les performances des politiques), elles sont aussi, et sans doute surtout, des instruments de pouvoir et de légitimation. Là est sans doute la raison essentielle de cette hypertrophie, sans cesse constatée ici, de la production de chiffres et d'indicateurs, tant au niveau de l'Etat que des ONG ou des institutions internationales. La quantification des phénomènes et des interventions apparaissant avant tout comme une garantie de scientificité, d'efficacité et de reconnaissance mutuelle du sérieux des « méthodologies » et des « stratégies » d'intervention. Il semble finalement que la qualité des statistiques soit un enjeu souvent secondaire par rapport à cette nécessité de la production de chiffres, et ce, quel que soit l'acteur. On assiste ainsi à une très abondante production de chiffres mais à une relative faiblesse de leur analyse, en particulier concernant la mise en relation des différents indicateurs. Il existe une sorte d'accord tacite entre les acteurs sur des indicateurs communs *a minima* : seuils de pauvreté, indicateurs nutritionnels, prix, disponibilités. A peu près tous partagent une vision multidimensionnelle et multi-causale de l'insécurité alimentaire, au moins en théorie. Mais dans la pratique, les approches restent plutôt segmentées, sauf à des échelons locaux, et l'intégration des indicateurs dans des modèles plurifactoriels de type « modèle causal » par exemple (Beghin, 2002) reste rare. Au mieux, les indicateurs sont présentés de façon juxtaposée, ou intégrés dans des indicateurs « composites », mélange souvent hétéroclite et peu lisible. Par conséquent, les interventions sont souvent réduites aux leviers maîtrisés par les acteurs qui les proposent et la combinaison de solutions reste plus incantatoire qu'opérationnelle, sauf, là encore, à l'échelle locale.

Malgré l'abondance de données chiffrées, l'amélioration des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et la malnutrition reste à l'ordre du jour. L'enjeu est désormais de parvenir à mieux intégrer des données relatives aux différents facteurs de la sécurité alimentaire. Dans les pays africains coexistent aujourd'hui plusieurs systèmes, promus par les différentes institutions internationales ou régionales : la FAO, le PAM et le Cilss défendent ainsi, chacun, des cadres

d'intégration de données ou d'indicateurs d'origines différentes. Ceux-ci sont censés donner une vision plus juste de la situation alimentaire ou nutritionnelle avec l'hypothèse sous-jacente qu'une meilleure information conduira à prendre de meilleures décisions. Autant une telle intégration semble fonctionnelle à des échelles locales, autant elle le semble moins à des échelles nationales ou régionales. Une telle situation s'explique essentiellement par des facteurs institutionnels. A l'échelle locale, les ONG se retrouvent en situation en quasi monopole de la gestion de sécurité alimentaire. Elles disposent de ressources techniques et humaines et de moyens d'intervention largement supérieurs à ceux des collectivités locales. A plus grande échelle, de tels monopoles n'existent pas. Les institutions sont plus nombreuses et se concurrencent pour la gestion de la sécurité alimentaire, chacune avec des approches et donc des statistiques spécifiques. Imaginer parvenir à intégrer ces données pour reconstituer une vision plus juste de la situation supposerait de disposer d'une institution qui ait une autorité suffisante pour imposer un point de vue intégré. Si le PRMC a joué ce rôle un temps, son affaiblissement récent a conduit à la multiplication des intervenants dans ce champ concurrentiel et, par conséquent, à un affaiblissement du rôle de l'Etat.

Paradoxalement, dans les pays du Sahel et au Mali en particulier, de nombreux intervenants publics et privés sur les questions alimentaires se sont emparés du concept de souveraineté alimentaire. Initialement défini par l'association Via Campesina comme « *le droit des populations, de leurs Etats ou unions à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping vis-à-vis des pays tiers* », ce concept a fini par devenir essentiellement une contestation de l'ouverture libéralisée aux marchés internationaux promue par les institutions de Bretton Wood et la plupart des bailleurs de fonds. Cette question est importante, d'autant plus que ce marché international est devenu durablement instable (Bricas *et al.*, 2009). Mais la question de la souveraineté ne se pose pas uniquement dans la gestion des interfaces avec les marchés internationaux. Elle commence dans la capacité d'élaboration, de contrôle et de mobilisation des statistiques visant à caractériser la situation alimentaire et nutritionnelle interne du pays.

Références Bibliographiques

Bouvier-Colle M-H., Varnoux N., Costes N., Hatton P. (1991), « Reasons for the underreporting of maternal mortality in France, as indicated by a survey of all deaths among women of childbearing age », *International Journal of Epidemiology*, N°3, pp.717-721.

ACF-Espagne (2005), *Etude de l'état nutritionnel et du taux brut de mortalité chez les enfants âgés de 6 à 59 mois des zones agricoles, agropastorales et pastorale des régions de Maradi et Tahoua Niger*. Novembre. Accion contra el hambre. Niamey, Niger. 51 p.

ACF-Espagne (2007), *Situation alimentaire et nutritionnelle au Nord Mali Régions de Gao et Kidal*. « Mieux comprendre pour mieux répondre ». ACF International Network. Août. 22 p.

ACF-Espagne (2008), *Projet d'Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du cercle de Kita (région de Kayes) au Mali*. Accion contra el hambre. ACF International Network. Bamako, Mali, 5 p. (sans date).

Banque Mondiale (1986), *La pauvreté et la faim, La sécurité alimentaire dans les pays en développement : problèmes et options*. Washington. 77 p.

Beghin I. (2002), « Le modèle causal dans la surveillance nutritionnelle ». *Options méditerranéennes, sér. B.*, n°41, La surveillance alimentaire et nutritionnelle en Tunisie. P. 29-37

Boulangier P.M., Michiels D., De Jaegher C. (2004), *Systèmes d'Information pour la Sécurité Alimentaire. L'expérience AEDES en Afrique*. Paris : L'Harmattan. 304 p.

Bricas N., Daviron B. et Galtier F., (2009), « L'instabilité des prix internationaux et ses enjeux pour les pays africains ». *Demeter* : 69-110.

CILSS (2004), *Vingt ans de prévention des crises alimentaires au Sahel. Bilan et perspectives*. 88 p. Ouagadougou. Disponible sur internet.

CSA (2005), *Programme national de Sécurité alimentaire (PNSA) de la période 2006-2015*. 1^{ère} phase quinquennales (2006-2010). Draft révisé 1. 11 Mai, Rev5, Bamako.

CSA (2008), site internet, <http://www.csa-mali.org/>, consulté le 11 mars 2008 et le 20 novembre 2008

CSA-CCSPSA (2008), Comité de Coordination et de Suivi des Programmes de Sécurité Alimentaire. Compte rendu de réunion de concertation entre le CSA et les partenaires du PRMC. 28 mai 2008. 11 p. (Disponible sur internet, site du Csa.)

CSCR (2006), Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté, 2007-2011. CSLP 2eme génération. République du Mali. Décembre. 95 p. + annexes.

Desrosières A., (2003), « Historiciser l'action publique : l'Etat le marché et les statistiques », *In* : Laborier P. et Trom D. (éds), *Historicités de l'action publique*, PUF, Paris, pp. 207-221.

DNSI (2004), Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique. Ministère du Plan et de l'Amenagement du Territoire. Enquete Malienne sur l'Evaluation de la Pauvrete (EMEP), 2001. Principaux Resultats. Banque Mondiale. Projet d'Appui aux Initiatives de Base (PAIB). Rapport. 37 pages + annexes.

Egg J. (1999), « Etude de l'impact de la libéralisation sur le fonctionnement des filières céréalières au Mali ». Rapport de synthèse. PRMC. 79 p.

Egg J., Michels D., Blein R., Alby Flores V. (2006), « Evaluation du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires du Niger durant la crise de 2004-2005 ». Rapport Principal. Cellule Crises Alimentaires. Cabinet du Premier Ministre, République du Niger. Iram. Montpellier, Paris. Juin. 257 p.

FIDA (2008), http://www.cdp-mali.org/Elaboration_Suivi-Politiques/SNSA.php, consulté le 24 octobre 2008.

Fouilleux E. (2009), « A propos de crises mondiales... Quel rôle de la FAO dans les débats internationaux sur les politiques agricoles et alimentaires ? », *Revue Française de Sciences Politiques*, Vol 59, n°4.

Le Bihan G., Delpeuch F., Maire B. (2002), *Nutrition et politiques publiques : propositions pour une nouvelle approche des enjeux alimentaires*, éd. Charles Léopold Mayer.

Maxwell S. (1996), « Food security: a post-modern perspective », *Food Policy*, vol. 21, n° 2, p. 155-170.

Ouedraogo J-P., Bah B., Gagnon G., Rampnoux G. (2004), « Mission d'appui institutionnel au dispositif de pilotage de la politique céréalière et de sécurité alimentaire ». Rapport final (74 p) et documents de travail (223 p). Development Researchers' Network, Rome, Bruxelles, Juin.

PAM-UNICEF (2006), « Mali. Analyse de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité » (CFSVA). UE CSA. Rapport, 94 p.

Sen A.K. (1981), *Poverty and Famines: An Essay on Entitlement and Deprivation*, Oxford, Clarendon Press

Staatz J., Dione J., et Dembele N. (1989), « Cereal market liberalization in Mali ». *World Development*, Vol. 17, n°5, pp 703-718

Tefft J., Penders C., Kelly V., Staatz J.M., Yade M., Wise V. (2000), « Linkages between agricultural growth and improved child nutrition in Mali ». *MSU International Development Working Papers*, Michigan State University. n°79, 46 p.